



# PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ILLFURTH SÉANCE DU 17 AVRIL 2023

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Danielle BUHLER, Jean WEISENHORN Fabienne BAMOND, Pierre Paul KIENTZ** - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Bertrand MARCONNET, Sylvie PERRIN, Eric APTEL, Véronique GEHIN, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Emilie ERISMANN, Pierre GANSER.**

Etaient absents excusés et ont donné procuration :

- Monsieur **Benoît GOEPFERT** à Monsieur **Christian SUTTER**
- Monsieur **Olivier BELLOUIN** à Monsieur **Jean WEISENHORN**
- Madame **Martine KLEINMANN** à Madame **Anne SEITHER**
- Madame **Régine DOLLE** à Madame **Fabienne BAMOND**

Etaient absents non excusés :

- Madame **Carine TSCHIEMBER**
- Monsieur **Benoît WOLF**

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables. Le maire ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue aux membres présents et à la Presse.

## ORDRE DU JOUR

- 1) **NOMINATION** d'un(e) secrétaire de séance
- 2) **APPROBATION** des procès-verbaux des séances du conseil municipal du 16 janvier et du 13 mars 2023
- 3) **APPROBATION** du **Compte financier unique (CFU) pour l'année 2022**
- 4) **Affectation des résultats - Budget principal 2023**
- 5) **Présentation de l'APS – aménagement Centre**
- 6) **Cérémonie patriotique du 13 mai 2023**
- 7) **Vote de subvention à l'association le souvenir français**
- 8) **Dispositif ANTS – Titres électroniques sécurisés**
- 9) **Compte-rendu des délégations attribuées au Maire**
- 10) **Points divers**

### **1. NOMINATION d'un(e) secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Il est proposé au Conseil municipal de nommer :

- **Danielle BUHLER**

aux fonctions de secrétaire de séance du Conseil municipal.

### **2. APPROBATION des procès-verbaux des séances du conseil municipal du 16 janvier et du 13 mars 2023 :**

Le PV de la séance du CM du 16 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Le PV de la séance du CM du 13 mars 2023 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.



**3. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) POUR L'ANNEE 2022 :**

LE CFU est arrêté tel que présenté au précédent conseil municipal par Monsieur Benoît GOEPFERT.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3,

**VU** la délibération DCM 2021.07.12.-03 du 12 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

**VU** le Compte Financier Unique 2022,

**CONSIDERANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

**CONSIDERANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

**Après en avoir délibéré**

Hors de la présence de Monsieur Christian SUTTER, maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité**

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2022.

**4. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET PRINCIPAL :**

Le CFU 2022 présente un excédent d'investissement de 715 124,64€ et un excédent de fonctionnement de 485 265,33€

Proposition d'affecter 715 124,64€ au chapitre 001 en investissement et 485 265,33€ au chapitre 002 en fonctionnement.

**Après en avoir délibéré****LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité**

**APPROUVE** l'affectation des résultats.

**5. PRESENTATION DE L'APS – AMENAGEMENT CENTRE :**

Les plans de l'avant-projet sommaire réalisés par le cabinet d'architecture SONAR pour l'aménagement du centre sont présentés par Monsieur Jean WEISENHORN: il s'agit de la salle plurivalente, de deux salles de classes ainsi que des espaces publics qui seront aménagés autour de ces bâtiments communaux.

Des pistes d'économie sont encore à l'étude avec l'architecte et un arbitrage définitif suivra.

Le montant de l'APS s'élève 1 790 239€ dont 167 600€ concernant la tranche 2 (aménagement de la place Charles de Gaulle).

Un montant de 1 622 639€ sera affecté à la réalisation de la tranche 1.

L'APS présenté sera transmis à l'ensemble des conseillers.

Le maire détaille les 3 phases de l'aménagement du centre, et indique qu'il y aura des bancs autour des arbres et des marches d'escalier pour pouvoir s'asseoir et entretenir ainsi la convivialité dans cet espace.

Il rappelle que des subventions ont été demandées sur ce projet.



**6. CEREMONIE PATRIOTIQUE DU 13 MAI 2023 :**

Le souvenir français a proposé d'honorer le soldat Ammar BEN AMARA BEN MAAS, qui a été tué lors des combats de la Libération à ILLFURTH le 23 novembre 1944.

Une stèle en sa mémoire et celle des zouaves tombés aux combats sera réalisée et édiflée en face de la Gendarmerie.

Elle sera inaugurée lors d'une cérémonie patriotique prévue le samedi 13 mai 2023 à 10 heures.

Le maire rappelle qu'il avait demandé à l'association du Souvenir Français de s'investir dans les cérémonies patriotiques à Illfurth en échange de l'attribution d'une subvention.

Puis il retrace l'histoire de la libération d'ILLFURTH et le sort du soldat Ben Amara mort lors de l'attaque.

Le Souvenir Français propose de rendre hommage à ce soldat libérateur avec l'érection d'une stèle et la pose d'un panneau explicatif devant la gendarmerie, non loin du lieu où se sont déroulées les opérations militaires.

Le Conseil Municipal des Enfants est associé à cette cérémonie.

**7. VOTE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANÇAIS :**

- Il est proposé une participation de la commune pour la confection de la stèle et du panneau informatif par le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1200€.

Le montant définitif sera arrêté en fonction des résultats des subventions demandées auprès d'autres organismes.

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

**DIT** que les crédits inscrits sont disponibles au compte 65748.

**APPROUVE** le versement de la subvention exceptionnelle.

- Il est proposé de régulariser le versement de la subvention annuelle de 100€ qui n'a pas été attribuée en 2022 et 2023, soit 200€ au total.

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

**DIT** que les crédits sont disponibles au compte 65748.

**DIT** que le reste à affecter s'élève à 8 065€.

**APPROUVE** le versement de la régularisation des subventions annuelles pour 2022 et 2023.

**8. DISPOSITIF ANTS – TITRES ÉLECTRONIQUES SÉCURISÉS :**

Le préfet a retenu la candidature de la commune à l'ouverture d'un dispositif de recueil (DR) des Titres électroniques sécurisés, CNI et passeports.

Le calendrier de l'installation devrait permettre son lancement avant l'été.

Le Maire donne lecture du courrier du préfet par lequel il donne son accord officiel.

Les moyens techniques d'accueil du DR sont en cours d'installation (installation de la fibre et d'une ligne spécifique sécurisée).

Au niveau des moyens humains, Madame Christelle KIENTZ est d'accord pour assurer cette nouvelle mission et se charger de ce service à mi-temps, elle gardera la charge du service de l'état civil pour l'autre mi-temps.

Madame Frédérique GOEPFERT assurera la mission en suppléance.

Une embauche à mi-temps est donc prévue pour compléter le poste à l'accueil du public et réaliser les tâches administratives diverses.

L'Etat verse un forfait pour financer le service et compenser les charges et les frais afférents.





## 9. COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS ATTRIBUÉES AU MAIRE :

- **Les déclarations d'intention d'aliéner auxquelles la commune n'a pas donné suite:**
  - Appartement de 42.20 m<sup>2</sup> avec garage, résidence La contemporaine rue du Feldele, 150 000 €
  - Appartement, 3 rue des Celtes, 220 000 €
  - Terrain de 4 a 70 ca, Naegeleberg, rue du 21 Novembre, 75 290 €
  - Maison 13 rue de l'Ill sur 25a99ca de terrain, 230 000 €
  - CITIVIA, à syndicat des copropriétaires, 1€, lot B parking
  -
- **Les permis et déclarations préalables accordés :**
  - 80 Route de Mulhouse : transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre
  - 27 route d'Altkirch : réfection d'un muret
  - 3B rue de Bretagne : pose d'éléments en L sur une hauteur de 1,20m
  - 5 rue Saint-Brice : isolation extérieure
  - rue du Katzenberg, maison individuelle

## 10. POINTS DIVERS

- **Remerciements reçus en Mairie**
- **Le PLUi est devenu exécutoire le 31 mars 2023**

Les dossiers déposés en Mairie avant le 31 mars devront être conformes au nouveau PLUi.

- **Séminaire des élus : proposition de formation :**

Le maire propose de choisir une formation pour le séminaire des élus.

La communauté de communes du Sundgau propose une formation sur la Trame verte et bleue, il s'agirait d'identifier cette Trame sur le ban communal et de prévoir ainsi l'émergence d'un projet de déplacement pour la faune.

Animée par la maison de la Nature du Sundgau, cette formation ne coûterait rien à la commune.

Une dizaine de conseillers sont intéressés par cette formation dont l'ouverture sera possible également à la commission « Environnement ».

La date du mardi 30 mai à 18h30 sera proposée à la Communauté de communes du Sundgau pour accueillir cette action.

La visite d'un centre de tri envisagée l'année dernière n'est plus possible.

- **Restitution de la réunion syndicale de Brigades Vertes :**

La conseillère déléguée auprès de la Brigade Verte rend compte de la dernière réunion syndicale.

Des difficultés de gouvernance sont relevées en rapport avec le très grand nombre de membres représentés.

Depuis la création de la CeA les critères de dotation ont changé et il est proposé de modifier les représentations.

Cette proposition a été rejetée et une nouvelle réflexion sera engagée pour présenter de nouveaux statuts.

Les contributions des communes vont augmenter de 5 cents par habitant.

Concernant la problématique des gibiers agonisants, un courrier de sensibilisation sera adressé aux gardes chasses.





- **Rapport de la Chambre régionale des comptes sur les comptes de la Communauté de communes du Sundgau :**  
Ce rapport a attiré l'attention des élus sur la nécessité de planifier à long terme et l'obligation d'harmoniser les tarifs, ce qui a déjà été engagé depuis plusieurs années.
- **Journée Citoyenne :**  
Elle se déroulera le samedi 29 avril 2023 et les habitants sont invités à y participer.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 21h55

<b>TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ILLFURTH SEANCE DU 17 AVRIL 2023</b>
---

**Ordre du jour :**

- 1) Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- 2) APPROBATION des procès-verbaux des séances du conseil municipal du 16 janvier et du 13 mars 2023
- 3) APPROBATION du Compte financier unique (CFU) pour l'année 2022
- 4) Affectation des résultats - Budget principal 2023
- 5) Présentation de l'APS – aménagement Centre
- 6) Cérémonie patriotique du 13 mai 2023
- 7) Vote de subvention à l'association le souvenir français
- 8) Dispositif ANTS – Titres électroniques sécurisés
- 9) Compte-rendu des délégations attribuées au Maire
- 10) Points divers

Nom et Prénom	Qualité	Signature
SUTTER Christian	Maire	
Danielle BUHLER	Adjointe au Maire	

